

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

RAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

N° W21-781592

171870

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 12568

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bellam Houssem Eissa

Date de naissance :

27/04/1987

Adresse :

Riad Al Andalous, Nortella 3, Issa 59 Apt 20

Tél. :

06 78 49 07 01

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*DR. Asmae BERRADA
19, Bd El Nank Bourgogne
Latyjima Apt. 24 - Casablanca
Tel. 05 22 26 50 22*

Date de consultation :

15/08/2023

Nom et prénom du malade :

BELLEM LIH JIHANE

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Infection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/10/2023	consultation	1	85000M	INP : 1111111111111111 Dr. ANDRE GIBRAT 159, Bd El Hank Bourgogne Lahjaima Appt. 24 - Casablanca Tél. 05 22 26 50 22

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ALAOUI EDHIL Mostafa  Pharmacie de Lorraine SARL 52, Bd. Rahal El Manki - Casablanca Tel.: 00222 26 35 40 / 0522 22 27 56 ICF : 002536701000094	15/08/23	179,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Dr. Asmae BERRADA

Médecine Générale
 Diplôme Universitaire de Gynécologie Medical
 de la Faculté de Bordeaux
 Stérilité et Fécondité du Couple
 Colposcopie
 Echographie Générale
 Electrocardiogramme

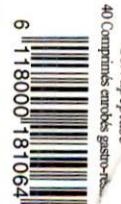
15/08/2023

الدكتورة أسماء برادا

الطب العام
 دبلوم جامعي في طب النساء من جامعة بوردو
 علاج عقم الزوجين
 فحص عنق الرحم بالمنظار
 الفحص بالصدى الصوتي
 التخطيطات القلبية

Casablanca, Le :
 ضاء في :

Mme Bellemlih Jihane



47,80 DH
 03/25
 L0217

47,80

DAZEN

1 comprimé 3 fois par jour, après les repas, pendant 5 jours

ALAOUI FIDJI MОС
 Pharmacie de L'Argonne SARL
 Bd. Rihab El Meskini - Casablanca
 Tel.: 0522 26 35 46 / 0522 01 10 00
 ICP: 0025470100C

PPV:
 Exp:
 Lot N°:

STERIMAR

2 pul nasel .3

ZITHROMAX 500

1 comprimé le matin, prendre à distance des repas, pendant 3 jours

30,00

OEDES 20 mg 7 gélules de 07

1 comprimé matin, avant les repas, pendant 20 jours

99,50

FITOPOLIS

1 cuillerée à soupe, 3 fois par jour, pendant 5 jours

177,30

Dr. Asmae BERRADA
 159, Bd. Hank Bourgogne
 Lahjajma - App. 24 - Casablanca
 Tel. 0522 26 50 22



211545
 05/2024
 30.00 DH
 PPV

159, Bd. Bourgogne, Résidence Shwan, App. 24 - Lahjajma - Casablanca

Rendez-vous: 05 22 26 50 22 / Urgence: 06 23 73 02 08 ✉ berrada.asmae65@gmail.com

FITOPOLIS®

Solution bavable

Adultes

